
PIERRE ASTIÉ
DOMINIQUE BREILLAT*

REPÈRES ÉTRANGERS

(16 JUILLET - 30 SEPTEMBRE 1993)

ALGÉRIE

21 août 1992 : **Premier ministre.** Dans l'incapacité de faire face à la crise économique et au terrorisme, M. Belaid Abdesslam, Premier ministre depuis le 9 juillet 1992 (cf. *RE*, 63), est limogé. Il est remplacé par M. Redha Malek, 61 ans, diplomate, membre du Haut Comité d'État. Cinquième Premier ministre depuis les émeutes d'octobre 1988, il forme un gouvernement de vingt-cinq membres dont douze faisaient partie de l'ancienne équipe ministérielle. Le jour même de cette nomination, Kasdi Merbah, Premier ministre du 5 novembre 1988 au 9 septembre 1989 et longtemps chef de la police politique, était assassiné (*Le Monde*, 12, 13, 18, 24, 25, 28, 31 août et 7 septembre 1993 ; *Libération*, 23 août 1993).

BELGIQUE

14 juillet 1993 : **État fédéral.** Le Parlement adopte les derniers textes des accords dits de « la Saint-Michel » qui transforment la Belgique unitaire en un État fédéral (cf. *RE*, 66) composé de trois

entités : la Flandre, la Wallonie et Bruxelles, qui devront élire leurs parlements (*Le Monde*, 16, 18-19 et 23 juillet 1993 ; *Libération*, 16 juillet 1993).

9 août 1993 : **Monarchie.** Albert II, 59 ans, succède à son frère, le roi Baudouin I^{er}, 62 ans, décédé le 31 juillet, qui avait accédé au trône le 17 juillet 1951, après l'abdication de son père Léopold III, lui-même monté sur le trône le 23 février 1934.

Il devient le sixième roi de la dynastie de Saxe-Cobourg-Gotha après Baudouin I^{er}, Léopold III, Albert I^{er} (1909-1934), Léopold II (1865-1909), Léopold I^{er} (1831-1865).

Parfaitement bilingue, Baudouin I^{er} avait incarné l'unité fragile de la Belgique. En avril 1990, il avait « abdiqué temporairement » pour 24 heures afin de ne pas signer la loi sur l'avortement. La tâche du nouveau roi dans une Belgique devenue fédérale sera délicate. C'est le prince Philippe qui devient l'héritier du trône et qui donc siègera au Sénat. On rappellera que la loi salique a été abrogée en 1991 (*Le Monde*, 1^{er}, 3 et 10 août 1993).

* Université de Poitiers.

ÉTATS-UNIS

3 août 1993 : **Cour suprême.** Le Sénat confirme la nomination de M^{me} Ruth Ginsburg, juge à la Cour d'appel fédérale de Washington, par 96 voix contre 3. Elle remplace le juge Byron R. White, nommé en 1962 par le président Kennedy, démissionnaire. M^{me} Ginsburg est le premier juge juif depuis la démission forcée d'Abel Fortas en 1969, et le premier juge nommé par un président démocrate depuis la désignation de Thurgood Marshall en 1967 par le président Johnson. Elle devient, au côté de Sandra Day O'Connor, la deuxième femme à siéger à la Cour suprême (*Le Monde*, 31 juillet et 5 août 1993).

148

GRANDE-BRETAGNE

20 juillet au 2 août 1993 : **Souveraineté.** Après la Chambre des communes (cf. *RE*, 67), la Chambre des Lords a approuvé, le 20 juillet, par 141 voix contre 20, le projet de ratification du traité de Maastricht, qui obtient ainsi le « *Royal Assent* » (l'Approbation royale).

La ratification du traité n'est devenue définitive qu'après la levée de deux obstacles :

– Rejet par la Chambre des communes, le 23 juillet, d'un amendement travailliste réclamant l'acceptation par la Grande-Bretagne du chapitre social du traité d'Union européenne. Le Premier ministre, M. John Major, a dû, pour cela, déposer une motion de confiance assortie de la menace de la dissolution qui a obtenu 339 voix contre 299.

– Rejet par la Haute Cour de Londres, le 30 juillet, du recours déposé par Lord William Rees-Mogg, conservateur, demandant l'invalidation du processus de ratification du traité de Maastricht suivi par la Grande-Bretagne. Ainsi le 2

août, la Grande-Bretagne a pu formellement ratifier le traité de Maastricht sur l'Union européenne. Seule manque la ratification de l'Allemagne en attendant une décision de la Cour de Karlsruhe qui interviendra le 12 octobre (*Le Monde*, 16, 21, 22, 24, 25-26 juillet et 1^{er}-2 et 4 août 1993).

GRÈCE

9 septembre 1993 : **Dissolution.** Le président de la République, M. Constantin Caramanlis, sur proposition du chef du gouvernement, M. Constantin Mitsotakis, a prononcé la dissolution de la « vouli » (assemblée de 300 députés : 288 élus pour quatre ans - 12 députés de l'État désignés par les partis). A l'issue des dernières élections législatives du 8 avril 1990, les conservateurs (Nouvelle Démocratie), alliés avec le parti de centre droit du renouveau démocratique (Diana), avaient pris le pouvoir (cf. *RE*, 55). Les scandales et la question macédonienne dont l'ancien ministre des Affaires étrangères Antonis Samaras, limogé en avril 1992, a fait son cheval de bataille, ont eu raison du gouvernement. Les élections ont été fixées au 10 octobre (*Le Monde*, 11 septembre 1993).

ITALIE

26 juillet 1993 : **Partis politiques.** A l'occasion d'assises extraordinaires de la Démocratie chrétienne ayant réuni 500 délégués, la proposition du secrétaire général, Mino Martinazzoli, de changer le nom du parti est adoptée. Cette nouvelle dénomination – Parti populaire – sera soumise à un référendum parmi les militants.

Le Parti populaire, fondé par Don Sturzo en 1919, devait renaître sous le

nom de Démocratie chrétienne lors de la chute du fascisme (*Le Monde*, 25-26, 28 juillet 1993 ; *Libération*, 27 juillet 1993).

3 et 4 août 1993 : **Loi électorale.** Le 3 août, le Sénat a approuvé définitivement la modification du mode d'élection de la Chambre des députés et, le lendemain, la Chambre a fait de même pour la loi électorale relative au Sénat.

Les députés seront élus selon un système mixte : 75 % au système uninominal à un tour et 25 % à la représentation proportionnelle. Une exigence de 4 % est fixée pour bénéficier de cette dernière disposition (*Le Monde*, 5 août 1993).

JAPON

18 juillet 1993 : **Élections législatives.** A la suite de la dissolution de la Chambre des représentants le 18 juin (cf. *RE*, 67), les nouvelles élections entraînent la perte du pouvoir par le Parti libéral démocrate (PLD), qui dominait la vie politique japonaise depuis trente-huit ans : avec 223 des 511 sièges de la Chambre, il ne dispose plus de la majorité absolue mais demeure le principal parti japonais. Les trois formations créées récemment par les dissidents du PLD (Parti de la renaissance de Tsutomu Hata, Parti pionnier de Masayoshi Takemura et Nouveau Parti du Japon de Morihiro Hosokawa) recueillent 103 sièges. Ainsi, la droite, toutes formations confondues, détient le record historique de 325 sièges. Les socialistes sont les grands perdants de cette consultation, passant de 136 à 70 sièges (*Le Monde*, 16, 17, 20, 21, 23, 29, 30 juillet 1993 ; *Courrier international*, 14 juillet 1993).

Partis	Sièges obtenus*	Par rapport aux députés sortants**	Évolution (1990)
PLD	227	+ 5	- 52
Shinseito	60	+ 24	+ 55
Sakigahe	52	+ 42	+ 48
Nihonshintō			
PSJ	76	- 61	- 66
Komeito	52	+ 6	+ 6
Indépendants	10	- 1	+ 9
PCJ	15	- 1	- 1
PSD	19	+ 6	+ 1
Shaminren	0	- 4	=
	511		

* Répartition à la diète au 6 août

** 15 sièges sont vacants et 2 détenus par des petites formations

PLD : Parti libéral démocrate
 Shinseito : Parti de la renaissance (droite)
 Sakigahe : Parti pionnier (droite)
 Nihonshintō : Nouveau Parti du Japon (centre droit)
 PSJ : Parti socialiste japonais
 Komeito : Parti centriste
 PCJ : Parti communiste japonais
 PSD : Parti social-démocrate
 Shaminren : Parti d'union démocrate

6 au 9 août 1993 : **Gouvernement.** Depuis quarante-cinq ans, c'est la première fois qu'un gouvernement de coalition est constitué au Japon : il regroupe les conservateurs et les socialistes, excluant le Parti libéral démocrate. Il est présidé par Morihiro Hosokawa, 55 ans, héritier richissime d'une des cinq plus grandes familles de l'aristocratie, moderniste chef du Nouveau Parti du Japon (centre droit), investi le 6 août, par la Chambre des représentants, par 262 voix sur 511. Il a le soutien de 132 membres de la Chambre des conseillers sur 240. C'est le 79^e Premier ministre du Japon.

La coalition gouvernementale majoritaire mise en place, quelque peu hétéroclite, comprend sept partis : le Parti socialiste japonais (PSJ) avec six ministères, le Parti de la renaissance avec cinq ministères, le Parti centriste (Komeito) avec quatre ministères, le Nouveau Parti du Japon avec un ministère, le Parti pionnier avec un ministère, le Parti socialiste démocrate (PSD) avec un ministère et le Parti d'union social-démocrate avec un ministère.

A l'exception de M. Tsutomu Hata, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, aucun de ces membres n'a jamais occupé de fonction ministérielle.

Ce gouvernement de 21 membres comprend, en outre, 2 fonctionnaires : l'un au ministère de la Justice, l'autre à l'Éducation. Avec 3 femmes, il établit un record.

Sa constitution traduit la volonté certaine d'écarter le PLD du pouvoir (*Le Monde*, 5, 6, 7, 8-9, 10, 12, 13, 14 août 1993 ; *Ambassade du Japon* ; *Libération*, 7-8 août 1993).

MAROC

17 septembre 1993 : **Élections législatives**. Les 111 députés, qui constituent le troisième tiers de la Chambre des représentants (cf. *RE*, 67), ont été désignés par les organisations socio-professionnelles.

Les partis de droite l'emportent largement, obtenant 66 sièges qui se répartissent entre l'Union constitutionnelle (27), le Mouvement populaire (18), le Mouvement national populaire (11) et le Parti national démocrate (10). Les deux principaux partis d'opposition, l'Istiqlal (13) et l'Union socialiste des forces populaires (USFP) (4), obtiennent 17 sièges. Le Rassemblement national des

indépendants (RNI), parti qui avait quitté la majorité sortante, en obtient 13.

Compte tenu des sièges obtenus le 25 juin, lors de l'élection au suffrage universel direct, les partis d'opposition totalisent 123 sièges et sont ainsi très éloignés de la majorité absolue de 167.

Les 333 députés issus des élections du 25 juin et du 17 septembre 1993 se répartissent comme suit :

Formations	Nbre de sièges
ENTENTE :	154
Union constitutionnelle (UC)	54
Mouvement populaire (MP)	51
Mouvement national populaire (MNP)	25
Parti national démocrate (PND)	24
UNITÉ (opposition) :	115
Union socialiste des forces populaires (USFP)	52
Parti Istiqlal (PI)	50
Parti du progrès et du socialisme (PPS)	11
Organisation de l'action démocratique populaire (OADP, ext. gauche) 2	
AUTRES FORMATIONS POLITIQUES :	54
Rassemblement national des indépendants (RNI)	41
Parti démocratique indépendant (PDI)	9
Parti de l'action (PA)	2
Sans appartenance	2
FORMATIONS SYNDICALES :	10
Confédération démocratique du travail (CDT)	4
Union marocaine du travail (UMT)	3
Union générale des travailleurs marocains (UGTM)	2
Syndicalistes du Parti du progrès et du socialisme (PPS - Synd.)	1

Sur les 333 députés, 84 sortants de l'ancienne Chambre ont été réélus (*Le Monde*, 19-20 septembre 1993 ; *Ambassade du Royaume du Maroc*).

NORVÈGE

13 septembre 1993 : **Élections législatives**. A l'issue de ces élections, au Storting, le Parti travailliste du Premier ministre, M^{me} Gro Harlem Brundtland, renforce sa position par rapport à celles de 1989 (cf. *RE*, 52). Il recueille 36,9 %, soit 2,6 % de plus qu'en 1989.

Le Parti conservateur de M^{me} Kaci Kullmann Five perd 5,2 % des suffrages et 5 sièges, de même que le Parti socialiste libéral (- 2,1 % et 4 sièges perdus), les chrétiens populaires (KFP) (- 0,6 % et 4 sièges perdus) et les progressistes populaires (FRP) (- 6,7 % et 9 sièges perdus).

Le grand vainqueur du scrutin est le Parti du centre (SP), de M^{me} Anne Enger Lahnstein. Représentant essentiellement les paysans et les pêcheurs, il gagne 10,3 % des voix et 17 sièges. Il avait axé sa campagne électorale sur la non-adhésion de la Norvège à la Communauté économique européenne, question qui doit faire l'objet d'un référendum en 1994 ou 1995.

La participation n'a été que de 75,01 %... C'est la plus faible depuis 1927.

Compte tenu de ces résultats, M^{me} Brundtland, déjà trois fois Premier ministre (cf. *RE*, 57), constitue un gouvernement travailliste minoritaire qui bénéficie de l'appui des centristes et des conservateurs (*Le Monde*, 15 septembre 1993 ; *Ambassade de Norvège*, Université d'Oslo).

POLOGNE

28 juillet 1993 : **Concordat**. Un concordat, qui aura sans doute beaucoup de difficultés à être approuvé par le parlement nouvellement élu, est signé avec le Saint-Siège. Il donne au mariage religieux valeur légale s'il est enregistré à l'état civil, confirme l'enseignement du catéchisme à l'école publique, le droit de l'Église à avoir ses propres médias et à utiliser ceux de l'État (*Le Monde*, 30 juillet 1993).

19 septembre 1993 : **Élections parlementaires**. A la suite de la dissolution des assemblées prononcée le 28 mai après la censure du gouvernement de M^{me} Hanna Suchocka, la vie politique polonaise prend un nouveau visage avec

151

Partis	Voix	%	Évolution	Sièges	Évolution
Parti travailliste (AP)	908 680	36,9	+ 2,6	67	+4
Parti conservateur (HI)	419 387	17,1	- 5,1	28	- 9
Parti du centre, ex-agriculteur (SP)	412 186	16,7	+ 10,2	32	+ 21
Parti socialiste de gauche (SV)	194 632	7,9	- 2,2	13	- 4
Parti chrétien populaire (KFP)	193 917	7,9	- 0,6	13	- 1
Parti du progrès (FRP)	154 461	6,3	- 6,7	10	- 12
Parti libéral (Venstre)	88 986	3,6	+ 0,4	1	+ 1
Alliance électorale rouge	26 360	1,1	+ 0,4	1	+ 1
Parti des retraités	25 835	1,0		0	=
Autres partis	37 466	1,5		0	=

Inscrits : 3 259 789 ; Votants : 2 478 334 ; Nuls : 16 414 ; Suff. exprimés : 2 461 920

le retour des anciens communistes au pouvoir. L'Alliance de la gauche démocratique (SLD, ex-communiste POU) et son allié le Parti paysan polonais (PSL, ex-ZSL) gagnent plus de 15 % des suffrages par rapport aux élections à la Diète du 27 octobre 1991 (cf. *RE*, 61). L'Union démocratique (UD) du Premier ministre sortant et de M. Tadeusz Mazowiecki n'arrive qu'en troisième position et perd 1,71 % des suffrages.

La droite, et notamment l'Église catholique, n'a plus comme représentation parlementaire que celle de la Confédération de la Pologne indépendante (KPN) qui perd 1,70 % des voix. Le Bloc non partisan de soutien aux réformes, créé en juin à l'initiative du président Walesa, pour apporter son appui à l'instauration d'un régime présidentiel dans la nouvelle Constitution et lui permettre d'obtenir sa réélection en 1995, franchit à peine la barre des 5 % pour obtenir une représentation à la Diète.

Sur les quinze formations qui se présentaient aux élections, neuf n'obtiennent aucun siège, car ayant obtenu moins de 5 % des voix. Il en est ainsi notamment du Parti libéral (KLD) de l'ancien Premier ministre, M. Bielecki, de Solidarnosc et des petits partis de droite et d'extrême droite.

La loi électorale avait été modifiée afin de limiter le nombre des partis : les 460 sièges sont répartis à la représentation proportionnelle selon le système d'Hondt avec un seuil de 5 % pour un parti et 8 % pour un groupement de partis.

En ce qui concerne le Sénat, les 100 sièges sont pourvus au scrutin majoritaire à un tour à raison de 2 sièges par voïvodie à l'exception des voïvodies de Varsovie et de Katowice qui élisent 3 sénateurs.

Partis	Voix	% (/ 1991)	Sièges (/ 1991)
SLD	2 815 169	20,41	171
		+ 8,42	+ 111
PSL-SP	2 124 367	15,40	132
		+ 6,73	+ 84
UD	1 460 957	10,59	74
		- 1,71	+ 12
UP	1 005 004	7,28	41
		nsp	
KPN	795 487	5,77	22
		- 1,70	- 5
BBWR	746 653	5,41	16
		nsp	
Min. all.	60 770	0,44	3
ASCA	23 396	0,17	1
La Patrie	878 455	6,37	
Solidarité	676 334	4,90	0
Ent. centre	609 973	4,42	0
CLD	550 578	3,99	0
UPR	438 559	3,18	0
Autodéfense	383 967	2,78	0
Parti X	377 480	2,74	0
CPR	371 923	2,70	0
PPP	327 085	2,37	0
			460

nsp : ne se présentait pas

SLD : Alliance de la gauche démocratique, ex-communiste

PSL-SP : Parti paysan polonais, ancien allié du PC

UD : Union démocratique de T. Masowiecki

UP : Union du travail

KPN : Confédération de la Pologne indépendante

BBWR : Bloc non partisan de soutien aux réformes

Min. all : Minorité allemande (sans obligation de recueillir 5 %)

ASCA : Association sociale et culturelle des Allemands

La Patrie : Comité électoral catholique (groupe de partis)

Ent. centre : Entente du centre

CLD : Congrès libéral démocrate

UPR : Union de la politique réelle

CPR : Coalition pour la République

PPP : Parti paysan polonais - Entente paysanne

Inscrits : 27 677 302 ;
 Votants : 14 415 586 (52,08 %) ;
 Nuls : 619 359 (4,30 %) ;
 Suff. exprimés : 13 796 227 (95,70 %).

Élections au Sénat

(scrutin à la majorité relative à un tour)

Partis	Sièges obtenus	Par rapport à 1991
SLD	37	+ 33
PSL-SP	36	+ 29
NSZZ	9	- 2
UD	4	- 17
UP	2	+ 2
BBWR	2	+ 2
PSL-PL	1	+ 1
KKW	1	+ 1
Solidarnosc rurale	1	- 4
Min. all.	1	=
ZP-PC	1	
KLD	1	
Indépendants	4	
	100	

NSZZ : Groupe solidarité (« Solidarnosc »)

PSL-PL : Entente populaire

KKW : Comité électoral catholique

(« Ojczyzna »)

ZP-PC : Entente du centre

KLD : Libéraux

(*Le Monde*, 21 et 24 septembre 1993 ; *Libération*, 18-19, 20 septembre 1993 ; *Ambassade de Pologne ; Rzeczpospolita*, 27 septembre 1993).

RUSSIE

21 au 30 septembre 1993 : **Rapports exécutif-législatif**. L'affrontement entre M. Boris Eltsine, président de la Russie, et ses adversaires sous la conduite du président du Parlement, M. Rouslan Khasboulatov, se durcit (cf. *RE*, 66).

Le 13 août, M. Boris Eltsine oppose son veto à un certain nombre de lois adoptées par le Soviet suprême et au budget.

Le 2 septembre, il suspend le vice-président de la Russie, M. Alexandre Routskoï, et le premier vice-Premier ministre, M. Vladimir Choumeïko. Cette décision semble contraire à la Constitution dont l'article 121-10 dispose que seul le Congrès des députés peut démettre le vice-président en cas de viol de la Constitution et de la Législation russes et après avis de la Cour constitutionnelle.

Le 21 septembre, il ordonne la dissolution du Parlement et la convocation d'élections législatives pour les 11 et 12 décembre prochains afin de remplacer le Congrès des députés, élu à l'ère communiste.

Le 22, le Parlement réplique en prononçant la destitution de M. Boris Eltsine. Il désigne le vice-président, le général Alexandre Routskoï, pour le remplacer.

Le Premier ministre, M. Viktor Tchernomyrdine, appuie le président Eltsine. Celui-ci, soutenu par l'armée, met en place un blocus du Parlement (*Le Figaro*, 14-15 août 1993 ; *Le Monde*, 3 au 30 septembre 1993 ; *Libération*, 22 septembre au 10 octobre 1993).

13 août 1993 : **Fédération de Russie**. Les 87 provinces, qui constituent la Fédération de Russie – seule la République autoproclamée de Tchétchénie était absente –, ont ratifié les bases juridiques du Traité fédéral qu'elles avaient signé le 31 mars 1992 (cf. *RE*, 62).

Il a été proposé la création d'un Conseil fédéral, qui serait composé de 176 membres à raison de 2 par entité administrative. Il n'aurait qu'un rôle consultatif (*Le Figaro*, 14-15 août 1993 ; *Le Monde*, 15 juin 1993).